



Animation © CENS

Fiche exemple 4

Jardins Naturels Sensibles (JNS)

COLLECTIVITÉ CONCERNÉE

Département de l'Essonne (Ile-de-France)

RÔLE DE LA COLLECTIVITÉ

Initiateur, maître d'ouvrage, animateur et financeur

ETAT D'AVANCEMENT DE L'INITIATIVE

Initiée en 2013 – En cours

COÛT TOTAL DE L'INITIATIVE

6 000 € depuis 2013 (hors salaire du personnel départemental affecté)

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ

6 000 € depuis 2013 (hors salaire du personnel départemental affecté)



Réseau des Jardins Naturels Sensibles de l'Essonne



DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE L'INITIATIVE

Le Conseil départemental de l'Essonne mène depuis 20 ans une politique relative aux Espaces naturels sensibles (ENS) dans le cadre des dispositions de la loi du 18 juillet 1985. Il a ainsi mis en place un réseau de sites protégés à l'échelle du département par des acquisitions foncières, par un conventionnement avec des propriétaires publics ou privés, et en apportant une aide technique et financière aux collectivités et aux associations. En complément de ces actions, le Département a décidé en 2011 de développer un réseau de « Jardins Naturels Sensibles » (JNS) en mobilisant les particuliers. Cette action s'inscrit dans le Schéma départemental des ENS 2012-2021.

Il s'agit d'une démarche volontaire où les propriétaires ou locataires de jardins, parcs, cours ou simples balcons peuvent adhérer gratuitement à une charte de bonne conduite dans laquelle ils souscrivent à différents engagements en matière de préservation de la biodiversité par le jardinage écologique (disponible sur le site internet du Département). Grâce à ce dispositif, chaque habitant du territoire peut donc décider de s'impliquer en faveur de la biodiversité aux côtés de la collectivité en inscrivant son espace au Réseau Ecologique du Département de l'Essonne (REDE). L'objectif est de renforcer la trame verte et bleue en ville par une implication directe et concrète des citoyens et de promouvoir l'intérêt de la biodiversité urbaine, notamment auprès des citoyens.

Après adhésion, le Département adresse aux signataires un kit de bienvenue composé d'un guide de jardinage écologique, d'un panneau à afficher à l'entrée du terrain concerné et d'un mélange de graines fleuries. En contrepartie de leur adhésion, les contractants bénéficient également de conseils à domicile en matière de jardinage écologique, d'un accès privilégié à des animations naturalistes, des conférences et des formations proposées par le Département (ex : initiation à la taille des arbres fruitiers, formation au compostage, journée technique sur la plantation de haies champêtres). Les adhérents sont incités à promouvoir la démarche auprès de leurs voisins, à contribuer aux sciences participatives et à diffuser les bonnes pratiques.

Le portage de l'opération est assuré par le Conservatoire des Espaces naturels sensibles de l'Essonne, et l'animation du réseau par de jeunes écologues en formation dans le cadre des dispositifs du Service civique ou de l'apprentissage.



PRINCIPAUX RÉSULTATS

A ce jour, 176 chartes « Jardins Naturels Sensibles » ont été signées, représentant une superficie totale de 11 hectares. Près de 10 % des adhérents ont déjà pris contact avec les services départementaux afin de disposer de conseils sur leurs pratiques de jardinage. En outre, depuis la mise en place du dispositif fin 2013, plus de 20 animations nature ont été organisées par le Département de l'Essonne sur la thématique du jardinage écologique. Elles étaient prioritairement ouvertes sur inscription aux adhérents JNS.

Enfin, une étude de croisement de données cartographiques réalisée en interne en 2016 montre que certains jardins contribuent directement à la trame verte et bleue identifiée au niveau régional et départemental.



INNOVATION

Cette démarche inscrite dans la politique ENS du Département permet de coupler :

- la formation et la sensibilisation des citoyens à la gestion écologique des espaces naturels, à la notion de continuités écologiques et à l'importance d'une action collective sur cette thématique,
- avec le développement d'un réseau de lieux privés dédiés à la biodiversité, complémentaires des ENS existants et des autres espaces publics déjà protégés.



EXEMPLARITÉ

• Il s'agit d'une démarche incitative, pédagogique et démonstrative qui favorise l'amélioration des pratiques par un accompagnement personnalisé des signataires et des formations adaptées.

• Ce dispositif permet aux citoyens de contribuer directement au maintien et à la restauration de la trame verte et bleue au sein des espaces urbains par des engagements concrets.



Animation © CENS

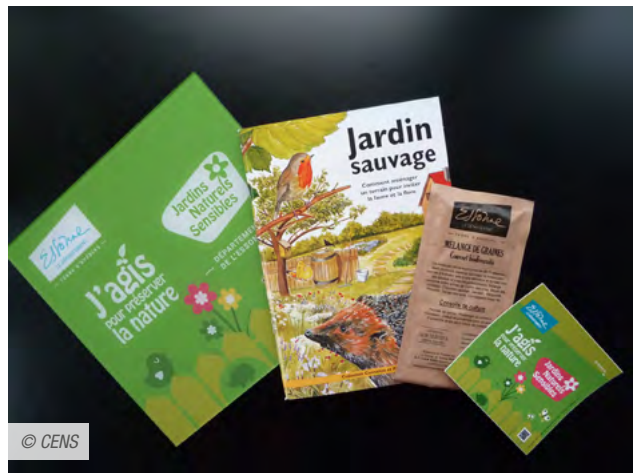


PRINCIPAUX FREINS ET LEVIERS

La multiplicité des adhérents nécessite un suivi, et le conseil technique apporté aux particuliers est très apprécié mais chronophage. Il est donc nécessaire de disposer d'un personnel dédié et spécialisé pour pérenniser l'action. Or, le statut de service civique des jeunes affectés à ces missions n'est pas optimal pour maintenir sur le long terme un niveau de prestation répondant à la forte demande. C'est pourquoi un poste de chargé de biodiversité urbaine a été redéployé en interne.



Animation © CENS



© CENS



Autres leviers d'action principalement concernés

* Mise en œuvre collégiale des plans, politiques, programmes et stratégies en faveur de la biodiversité



En savoir

• <http://www.essonne.fr/cadre-de-vie/patrimoine-naturel/ayez-la-nature-participative/adherer-a-la-charte-des-jardins-naturels-sensibles/>